



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CES/GE.22/2006/7
16 février 2006

FRANÇAIS
Original: RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMMISSION DE STATISTIQUE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Groupe d'experts sur les prix à la consommation

Huitième réunion
Genève, 10-12 mai 2006
Point 10 de l'ordre du jour

SYSTÈME D'INDICES DES PRIX*

Document présenté par le Comité d'État pour la statistique de l'Azerbaïdjan

La réunion est organisée conjointement avec l'Organisation internationale du Travail.

I. INTRODUCTION

1. Étant donné que les variations des prix des biens et des services, à la production comme à la consommation, interviennent dans toutes les branches de l'économie azerbaïdjanaise, le problème de la mesure de ces variations dans la pratique statistique est traité suivant une approche intégrée. Dans ce contexte, les services de statistique de l'État azerbaïdjanais travaillent depuis quelques années à la construction d'un système d'indices des prix pour toutes les branches d'activité.

2. L'un des principes fondamentaux qui président à la construction de ce système d'indices des prix reflétant les processus inflationnistes dans les différentes branches de l'économie est la

* Cette communication a été établie par M^{me} N. Goulieva, du Comité d'État pour la statistique de l'Azerbaïdjan, à l'invitation du secrétariat.

création d'approches méthodologiques unifiées pour l'enregistrement des prix et le calcul des indices de prix. Ces approches méthodologiques ont été définies comme suit:

- a) Observation des prix auprès d'un échantillon d'entreprises de référence;
 - b) Création d'échantillons de biens (de services) représentatifs en tenant compte d'un rapprochement maximal avec les positions de la nomenclature (création d'une nomenclature complète pour toutes les branches d'activité);
 - c) Critères unifiés concernant les périodes de relevé des prix des biens et des services (à la fin de l'exercice mensuel) ;
 - d) Principes unifiés de détermination des coefficients de pondération, avec mises à jour annuelles;
 - e) Formule de calcul commune pour l'ensemble du système d'indices des prix.
3. Les approches communes suivies pour le calcul des indices de prix permettent de comparer avec une précision maximale l'évolution des prix dans toutes les branches de l'économie.
4. Les services de statistique de l'État azerbaïdjanais disposent actuellement des indices de prix suivants:
- a) Indice des prix à la consommation des biens et services;
 - b) Indice des prix des entreprises du secteur de la production industrielle;
 - c) Indice des prix de la production agricole;
 - d) Indice des tarifs du transport routier.
5. Étant donné que, dans la pratique internationale, l'indice des prix à la consommation est utilisé comme l'indice caractérisant l'inflation, nous considérons qu'il est nécessaire d'examiner plus en détail la méthode employée pour le construire. Dans le même temps, il convient de garder à l'esprit que, comme on l'a vu plus haut, la méthode de construction des autres indices de prix se fonde, en Azerbaïdjan, sur les mêmes paramètres fondamentaux que celle qui est suivie pour l'indice de prix à la consommation.

II. PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES FONDAMENTAUX DE LA CONSTRUCTION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (IPC)

6. L'IPC est construit, en Azerbaïdjan, selon la méthodologie et avec l'appui du Fonds monétaire international et a été introduit en tant qu'instrument officiel de mesure de l'inflation en janvier 1995.
7. La méthode de calcul de l'IPC est constamment ajustée, ce qui s'explique en grande partie par les changements considérables intervenus dans les processus inflationnistes et les exigences accrues en matière de précision des calculs qui en ont découlé. Au cours du deuxième semestre de 2005, l'Azerbaïdjan a entrepris le calcul du nouvel IPC ainsi que celui des IPC régionaux.

Le calcul des IPC régionaux comme de l'IPC national utilise la Classification de la consommation individuelle par objet (COICOP), élargie en fonction des conditions locales.

8. Le calcul de l'IPC s'opère en se fondant sur les informations émanant des deux sources suivantes:

a) Les données sur les variations des prix recueillies par le biais du relevé mensuel des prix et des tarifs sur le marché de la consommation;

b) Les données sur la structure des dépenses de consommation effectives de la population au cours de l'année précédente, établie sur la base des indicateurs provenant des sondages effectués auprès des ménages.

9. Le ralentissement du rythme de l'inflation a permis de passer d'un relevé hebdomadaire à un relevé mensuel des prix. Ce changement s'est accompagné d'un élargissement de l'échantillon de biens (de services) représentatifs, dont le nombre est passé de 268 à 585 en 2005. Cet élargissement s'est imposé du fait de la saturation du marché de la consommation par de nouveaux produits et de l'amélioration du bien-être de la population.

10. Le suivi des prix des biens et des services payants sur le marché de la consommation et le calcul de l'IPC comprennent les étapes suivantes:

a) Sélection des entreprises de référence (commerciales et de services);

b) Sélection de l'échantillon de biens et de services;

c) Relevé des prix et des tarifs;

d) Détermination des coefficients de pondération pour le calcul de l'indice des prix du marché de la consommation;

e) Calcul de l'IPC;

f) Calcul des prix moyens (des tarifs) des biens et des services.

11. On utilise, pour le calcul de l'IPC, l'indice de Laspeyres avec les coefficients de pondération de l'année précédente. Les coefficients utilisés pour le calcul de l'IPC proviennent d'une enquête réalisée auprès des ménages sur les dépenses des familles liées à l'acquisition de biens et au paiement de services. L'indice couvre toute la population du pays, l'année précédente servant d'année de base.

12. Le panier de produits comporte 585 sortes de biens et de services et est composé de trois grands groupes: les produits alimentaires (151), les produits non alimentaires (307), les services aux particuliers payants (127). Chaque groupe est représenté par des produits précis ou par de petits sous-groupes (100).

13. L'information sur les prix est collectée par des enquêteurs des services de statistique locaux dans toutes les grandes agglomérations ainsi que dans certaines régions du pays. Les indices régionaux sont extrapolés pour l'ensemble du pays sur la base du poids démographique

relatif des régions. Une telle pondération est en principe acceptable tant que les problèmes posés par les statistiques des ménages n'aient pas été réglés. La collecte des informations s'effectue dans toutes les régions selon la même périodicité et au même moment. Les données sont relevées du 1^{er} au 27 de chaque mois. L'information sur les prix des produits alimentaires est collectée trois fois par mois – tous les 10 jours – et les prix de tous les autres biens et services figurant sur la liste sont relevés une fois par mois. Ces informations sont recueillies par les enquêteurs des services de statistique locaux dans la capitale et dans cinq grandes agglomérations du pays. Les indices régionaux sont extrapolés pour l'ensemble du pays selon le poids démographique relatif des régions. Les informations sur les prix couvrent toutes sortes de points de vente régulière de chaque produit en quantité significative, y compris les supermarchés, kiosques, grands magasins, marchés de produits agricoles et marchés informels (commerce de rue). Les points de vente sont situés dans différents quartiers des villes et sont de tailles diverses. Deux ou trois prix sont relevés pour chaque bien (service) dans différents magasins du centre-ville et trois ou quatre prix dans les quartiers périphériques. L'observation des prix s'effectue dans environ 9 500 points de vente du pays; 3 500 points de vente sont suivis dans la capitale et près de 6 000 dans les autres villes, tous canaux de distribution compris. Le plus grand nombre de prix enregistrés concerne le groupe «produits alimentaires» (8 à 10). Le nombre le moins important concerne le groupe «loyers, eau, chauffage, électricité», pour lequel les prix et tarifs sont fixés par les autorités centrales. Pour les autres groupes, six ou sept prix sont enregistrés en moyenne par produit. L'échantillon de sociétés de référence du secteur des services a été construit en sélectionnant les entreprises qui proposent le plus large éventail de services aux particuliers.

14. La saturation du marché de la consommation par toutes sortes de produits rend à la fois complexe et indispensable un enregistrement correct des articles les plus demandés car les différences de qualité qui existent pour un même type de produit (différents pays de fabrication, contrefaçons en tous genres, marchandises périmées, etc.) entraînent une grande diversité des prix dans la capitale et surtout selon les régions. Ces différences portent sur les produits alimentaires comme sur les produits non alimentaires.

15. L'amélioration constante du bien-être de la population est un autre élément qui exerce une influence positive sur le système d'enregistrement des prix, puisque les points d'enregistrement se déplacent progressivement vers des magasins spécialisés, de plus en plus nombreux, du type grande surface offrant un grand assortiment d'articles de qualité tout au long de l'année, où le prix de tout produit en vente, quel qu'en soit le conditionnement, est affiché.

16. Lors de la sélection d'un type de produit, la préférence est donnée aux articles qui resteront en vente pendant les mois à venir. Les produits retenus le sont en fonction du panier de produits types et non en fonction du goût personnel de l'enquêteur. L'article sélectionné est décrit en détail dans les formulaires d'enregistrement. En cas de modification de la qualité d'un produit ou d'apparition d'un nouveau produit, l'assortiment des produits suivis est immédiatement réactualisé ou bien un autre point de vente est choisi. Lorsqu'un type ou une sorte de produit disparaît de la vente, deux méthodes principales permettent la continuité du calcul de l'indice des prix:

- a) L'utilisation d'un article (ou d'un service représentatif équivalent);
- b) L'utilisation d'un prix calculé (le prix moyen pour la période précédant la disparition du produit est ajusté suivant l'indice des prix d'un groupe de produits équivalents).

17. Les prix relevés sont les prix effectifs des produits en vente libre (les produits vendus avec des réductions ne sont pas pris en considération) payés comptant. Le prix enregistré inclut la TVA et toutes autres taxes. Les prix du marché noir, les achats effectués à crédit, les articles produits pour une consommation personnelle ainsi que le commerce de biens usagés servant de prépaiement pour l'achat d'articles neufs ne sont pas pris en considération. Les prix nationaux standard, réglementés par les autorités centrales, sont enregistrés une fois par trimestre auprès des organisations pertinentes. Dans ce groupe figurent les prix et tarifs concernant:

- a) L'électricité, le gaz naturel, l'eau;
- b) Les transports ferroviaires et aériens, les liaisons et les services postaux.

18. Les prix liés i) à l'éducation et ii) aux soins médicaux sont définis en fonction des dépenses relevées lors des enquêtes sur le budget des ménages.

19. Les produits dont les prix sont les plus élevés et ceux dont les prix sont les plus bas sont sélectionnés proportionnellement au poids relatif de chacun dans le total des ventes desdits produits. Des relevés de prix sont effectués pour chaque produit en nombre suffisant pour établir un prix moyen représentatif du produit. Le prix moyen d'un produit est défini comme une moyenne géométrique. Le suivi du niveau et de l'évolution des prix a été étendu à l'enseignement payant en 2005.

20. Le calcul de l'IPC s'opère selon une fréquence mensuelle et trimestrielle ainsi qu'en total cumulé pour la période partant du début de l'année. L'IPC est calculé chaque mois par rapport au mois précédent, au même mois de l'année précédente et au mois de décembre de l'année précédente, ainsi qu'en total cumulé depuis le début de l'année par rapport à la même période de l'année précédente.

21. Le calcul des indices de prix pour le trimestre, le semestre et la période courant depuis le début de l'année est effectué selon la méthode des «valeurs», c'est à dire en multipliant des indices mensuels des prix à la consommation.

III. CONCLUSION

22. L'Azerbaïdjan poursuit la mise au point de la méthodologie actuellement suivie pour la collecte des informations sur les prix et le calcul de l'indice des prix à la consommation, comme de tout le système d'indices des prix. Pour ce faire, le principe fondamental reste l'approche systémique de la construction des indices de prix dans toutes les branches de l'industrie.

23. Par ailleurs, les services de statistique azerbaïdjanais ne disposant pas actuellement d'un indice des prix agrégé qui caractérise l'inflation dans son ensemble, l'un des objectifs reste l'élaboration d'une méthodologie pour la construction d'un indicateur pouvant remplir cette fonction.
